

Conseil communautaire

Délibération n° 2026/04/30-25	Assemblée : Droit à la formation des membres du conseil communautaire
Date et heure de la séance	30 avril 2026 à 19h00
Lieu	Salle de la Mairie à DRUGEAC
Date de la convocation	18 avril 2026
Président de séance	Olivier ROCHE
Secrétaire de séance	Jacques BRESSON
Nombre de délégués en exercice	27
Nombre de délégués présents	25
Nombre de pouvoirs	2
Présents ou représentés	27

Conseillers communautaires présents :

Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Delphine BRU
Valérie CABECAS
Jean-Pierre CHAMPAGNAC
Marie-Hélène CHASTRE
Didier DELTHEIL
René DUBOURG
Jean-Michel FABRE
Michel LAPORTE
Samuel LEBEAUX
Mireille LEOTY
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
François POUCHOT
Olivier PRAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Chantal RIBOULET
Olivier ROCHE
Stéphanie SERIEIX
Laurence SOURZAT
Jean-Jacques VAISSIER

Représenté :

André ARNOULD	Andrée BROUSSE
Virgile LECLERC	Samuel LEBEAUX

Pouvoir donné à :

Absent :

--

Conseil communautaire

Délibération n° 2026/04/30-25

Assemblée : Droit à la formation des membres du conseil communautaire

Monsieur le Président expose que le Conseil doit déterminer les orientations et les crédits ouverts au titre de la formation des élus (art L2123-12 à 16 du CGCT).

Comme sur le mandat précédent, il est préconisé d'ouvrir les crédits à hauteur du minimum légal : 1% de l'enveloppe indemnitaire, arrondis à 500 €.

L'orientation préconisée est l'ensemble des domaines de compétences relevant ou susceptibles de relever de l'EPCI.

Vu les articles L2123-12 à L2123-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **OUVRE les crédits au titre de la formation des élus à hauteur de 500 € ;**
- **DIT que l'orientation de la formation est l'ensemble des domaines de compétences, relevant ou susceptible de relever de la Communauté de communes ;**
- **CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 27

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 27

Votes pour : 27

Votes contre : 00

Fait à Mauriac, le 30 avril 2026,
Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jacques BRESSON

Olivier ROCHE